

L'an deux mille dix, le douze octobre à dix huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué en date du quatorze septembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19  
Membres titulaires présents ou représentés: 12  
Pouvoirs : 0  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 12

**Présents(es)**

Annie AGIER,  
André AUBERIC,  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,  
Marie BOUCHEZ,  
Jean-Pierre BUIX,  
Michèle EYBALIN,

Bruno LAGIER,  
Christine NIVOU,  
Hervé RASCLARD,  
Nicolas ROSIN

**Pouvoirs**

**Excusés(es)**

Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Corinne MOREL-DARLEUX, Michel TACHE

\*\*\*\*\*

**Objet : Projet d'une étude d'impact concernant la création de 40 logements sur la commune de Venterol**

La commune de Venterol envisage la création d'une quarantaine de logements. Une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) est en cours. Il en ressort que, compte tenu de l'impact qu'aura cette création, il est nécessaire d'avoir une approche plus fine du bassin d'habitat.

Il s'agit notamment d'inscrire l'offre locale de logements proposés par Venterol (commune située sur les marches des Baronnies Provençales, entre les deux pôles de Nyons et de Valréas), dans le cadre des besoins globaux de son bassin de vie.

En complément du travail effectué dans le cadre de l'observatoire de l'Habitat porté par le Pays Une Autre Provence, une mission sur Venterol pourrait permettre de définir :

- Quels besoins en logements pour les années à venir, par rapport à quels enjeux identifiés, compte tenu de son développement passé, de sa population (pyramide des âges, vision rétrospective des glissements naturels et des apports migratoires par tranches d'âge, approche prospective de cette évolution) ?
- Quelle taille du programme?
- Quel rythme de construction et de mise en service des logements avec les apports de population et l'impact sur les effectifs scolaires?
- Quels logements, locatif ou accession, grands ou petits, social ou non, par le biais de quel type d'opérateurs?
- Comment sécuriser la destination de ces logements vers de la résidence principale pour une population locale?

Le contenu de l'étude pourrait être défini en partenariat avec le SMBP, le CAUE, l'ADIL, le Pays Une Autre Provence et tout autre organisme concerné.

Cette démarche démonstrative est une opération test en matière de développement « urbain » d'un petit village. Elle pourrait ensuite nous servir de base de réflexion et de méthode pour d'autres opérations sur le périmètre du Parc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau autorise le Président à engager les démarches partenariales préalables à l'évaluation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD